

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-08

LOCAUX DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE AVENANT AU BAIL - REVISION DE LOYER

Aux termes d'un acte administratif en date des 25 mai et 7 août 1984, renouvelé par acte du 21 décembre 1990, puis par acte du 20 mars 2000, le Département de Tarn-et-Garonne a donné à bail à l'Etat, un immeuble sis 97, boulevard Blaise Doumerc à Montauban, destiné à abriter les services de la Paierie Départementale de Tarn-et-Garonne et le logement du comptable public.

Ainsi que le prévoit ce bail, le prix du loyer est révisable tous les trois ans. Il a été actualisé le 1^{er} janvier 2003 moyennant un loyer annuel de 7 713,30 €

Les Services Fiscaux ont fixé la nouvelle valeur locative de l'immeuble précité à 8 462,74 € à compter du 1^{er} janvier 2006.

En conséquence, vous voudrez bien délibérer et m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant au bail fixant le montant du loyer annuel de la Paierie Départementale à 8 462,74 € avec effet au 1^{er} janvier 2006.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-08

**LOCAUX DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE
AVENANT AU BAIL - REVISION DE LOYER**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'acte administratif en date des 25 mai et 7 août 1984, renouvelé par acte du 21 décembre 1990, puis par acte du 20 mars 2000, donnant bail à l'Etat un immeuble sis 97, boulevard Blaise Doumerc à Montauban, destiné à abriter les services de la Paierie Départementale de Tarn-et-Garonne et le logement du comptable public,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au bail à loyer concernant les locaux des services de la paierie départementale de Tarn-et-Garonne et le logement du comptable public aux conditions suivantes :
 - Date d'effet : 1^{er} janvier 2006
 - Durée du bail : 3 ans
 - Coût du loyer annuel : 8 462,74 €fixés par les Services Fiscaux
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au bail correspondant au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,